

Conseil communal de Lausanne

Rapport de la commission N° 29

chargée de l'examen du postulat 21/065 de Mme Françoise Piron et consorts

« Stop à la guerre des trottoirs, rendons ces espaces aux piétons ! »

Rapporteuse :	Mme Caroline Devallonné Dinbali	Socialiste
Membres présents :	M. Sébastien Kessler Mme. Sarah Neumann Mme Sima Dakkus Mme Ariane Morin M. Ilias Panchard Mme Denise Gemesio M. Jacques Pernet Mme Françoise Piron Mme Graziella Schaller	Socialiste Socialiste Les Verts Les Verts Les Verts Libéral-Radical Libéral-Radical Libéral-Radical Vert'libéraux
Membres de l'Administration :	M. Patrick Etournaud, Chef du Service de la mobilité et de l'aménagement des espaces publics M. Fabien Roland, Chef de la division Espaces Publics M. Ludovic Saulet, Administration mobilité et aménagement des espaces publics. Prise des notes de séance.	
Membres excusés :	Mme Isabelle Bonillo	Ensemble à Gauche
Membres absents :	Mme Astrid Lavanderos Berrios M. Valentin Christe	Socialiste UDC

Lieu : Hôtel de Ville, salle des commissions
Date : Lundi 31 janvier 2022, 16h-17h

Présentation de l'initiative par son auteur

Après les présentations d'usage par M. Etournaud, la postulante explique qu'elle est surprise par la hausse de la fréquentation des trottoirs lausannois. Ce ne sont plus uniquement des enfants qui se déplacent en trottinette, mais également des adultes, ce à quoi s'ajoute aussi la présence de vélos par endroits. Des familles et des personnes âgées lui ont fait part de leurs inquiétudes, peurs et agacements. Elle estime que les trottoirs étaient quelque peu oubliés des débats. Elle évoque aussi le sentiment d'impunité dont témoignent les « non-piétons » dans les quelques conversations qu'elle a pu avoir avec ceux-ci. Elle conclut en affirmant qu'elle souhaite avant tout protéger les piétons et en aucun cas stigmatiser ou sanctionner différents usagers. Elle partage quelques pistes de solutions : la sensibilisation dans les écoles, une meilleure information aux usagers « non-piétons » sur l'utilisation des trottoirs et enfin la gestion des nouveaux engins électriques avant que leur forte présence dans l'espace public ne devienne problématique.

Discussion

Un commissaire partage son questionnement sur les raisons d'un renvoi en commission, puisque ce postulat est neutre dans son approche et qu'il s'agit d'une invitation à étudier cette thématique.

Conseil communal de Lausanne

M. Etournaud confirme que la Municipalité est sensible à cette problématique et travaille déjà dessus. Il suggère que la prévention peut être faite pour les plus jeunes, mais aussi pour les plus âgés. Il indique qu'il faudrait que ces divers moyens de déplacement fassent objet d'une étude et de mesures.

Plusieurs commissaires partagent leurs expériences personnelles en rapport avec la question des trottoirs et des différents types d'usagers.

Une commissaire relève que si l'on met en parallèle la vitesse avec laquelle se développent l'usage des mobilités actives et les aberrations imposées aux piétons qui existent encore, le message délivré aux piétons peut se traduire par un manque d'intérêt à leur égard. Elle prend en exemple certaines rues où deux piétons ne peuvent pas se croiser alors qu'au même endroit deux voies de circulation existent pour les voitures. Elle indique que les piétons sont indispensables à la vie d'une ville et explique que le développement d'une forte convivialité est primordial.

Une commissaire indique que la sanctuarisation des trottoirs n'est légalement pas envisageable. Depuis le 1er janvier 2021, les enfants ont le droit de rouler sur les trottoirs jusqu'à l'âge de 12 ans et les engins associés à des véhicules sont autorisés sur les trottoirs (Art 10 et 50 de la circulation routière). Les campagnes rappelant que les utilisateurs dès 12 ans doivent circuler sur la route ne sont pas suffisantes. Réserver les trottoirs aux piétons ne peut se faire que si les autres types de mobilités douces bénéficient de conditions adaptées et favorables sur la route et s'y sentent en complète sécurité. Elle précise que cela correspond à la vision du PDcom ainsi qu'à celle du Plan climat. Elle conclut en s'interrogeant sur la nécessité d'un renvoi à la Municipalité, car les questions que ce postulat pose sont déjà incluses dans les réflexions en cours. Toutefois, elle suggère de combiner ce postulat à d'autres objets afin que la Municipalité puisse exposer une vue d'ensemble et mettre en œuvre une organisation de la mobilité douce protégeant les besoins des plus faibles en leur offrant des conditions de sécurité avérées.

Une commissaire voit dans ce postulat une injustice pour les cyclistes qui sont, d'un côté accusés de vouloir voler la route aux voitures et de l'autre côté, accusés de vouloir voler les trottoirs aux piétons. Elle souligne que l'épicentre de toutes ces questions s'avère être l'occupation de l'espace par les voitures. Elle estime qu'il serait plus judicieux d'avancer sur ce thème de manière solidaire plutôt qu'en étant les uns contre les autres. Pour elle, rendre les trottoirs aux piétons est une évidence, mais les sanctuariser, par contre, n'est ni envisageable ni pertinent.

M. Etournaud indique que dans le cadre du traitement du trafic, la volonté première est de séparer les différents flux de mobilité le plus souvent possible, car leur différence de vitesse est source de conflit, d'incompréhension et d'éventuels accidents. Dans les secteurs où une cohabitation existe, une signalétique adaptée est mise en place afin de sensibiliser les usagers. Lausanne se doit de combler l'écart de développement des infrastructures de mobilité active dont elle dispose, tout en s'assurant que les aménagements qui y sont liés soient continus et sécuritaires. Le sentiment de sécurité est primordial si l'on souhaite observer un report modal. Outre les opportunités offertes par le biais de différents chantiers, un travail régulier est également effectué avec les associations faïtières piétonnes et cyclistes, qui permet de relever les points noirs et secteurs pour lesquels des adaptations sont nécessaires. De plus, tout un travail de sensibilisation est effectué avec les écoles et différents organismes tels que ProVélo.

Conseil communal de Lausanne

Il concède qu'avec la multitude de nouveaux engins existants, il peut parfois être compliqué de savoir qui peut aller où, mais il fait aussi écho à l'énoncé des articles de loi fait précédemment et qui permettent une lecture claire des bonnes pratiques. À cela s'ajoute également le travail du Corps de Police qui s'efforce d'appliquer un équilibre de bon sens entre répression, sensibilisation et information.

Un commissaire rappelle qu'actuellement on se trouve dans une phase de transition et que le report ne peut pas se faire du jour au lendemain. À cela s'ajoute la réflexion de la place que l'on souhaite donner à la voiture, car cette problématique et celle des trottoirs sont intimement liées. Il rappelle qu'il y a d'autres utilisateurs non piétons, comme les personnes en fauteuil roulant, qui sont amenées à devoir utiliser les trottoirs, mais également la chaussée selon les endroits où ils souhaitent aller. Il fait ensuite mention d'un mode de déplacement qui, selon lui, représente un réel danger, c'est le gyroroue. Il termine en évoquant la question des livreurs. Il relève l'intérêt que leur travail représente et souhaite savoir si un travail avec ce corps de métier ne serait pas nécessaire et si tel est le cas, comment celui-ci est projeté.

Une commissaire indique qu'elle ne comprendrait pas que ce postulat ne soit pas renvoyé à la municipalité, car il exprime les préoccupations de citoyens. Elle explique que si ce n'était pas le cas, cela pourrait s'apparenter au fait que l'on attend que des accidents aient lieu pour considérer avec sérieux les points mis en exergue dans ce texte.

Une autre commissaire souhaite préciser que ce postulat n'a pas pour but de séparer tous les modes de déplacement existant, mais uniquement de donner comme message que la Ville se préoccupe aussi des piétons. En effet, de nombreuses choses ont été faites pour les vélos, mais outre la piétonnisation de la rue Centrale le samedi, peu d'actions sont faites en faveur des piétons. Il est nécessaire de délivrer un message fort pour informer les piétons qu'une vision globale existe et que des projets sont en cours pour le bien et la sécurité des piétons et piétonnes.

Un commissaire indique que le mot « guerre » est, selon lui, un peu fort. Il souligne que le problème n'est pas la mixité des trottoirs, mais plutôt leur faible largeur rendant par conséquent conflictuelle et compliquée la cohabitation. Il livre ensuite son regard sur les quelques cyclistes qui évoluent sur les trottoirs et souligne que ceux-ci sont soit des enfants soit des adultes qui sont généralement des débutants. Il mentionne ensuite les décisions prises par le Corps de Police qui délivre de nombreuses amendes à des cyclistes dans le secteur d'Haldimand, alors que les voitures qui encombrent la piste cyclable à l'avenue de France ne semblent pas être inquiétées. Il conclut que de son point de vue, la Municipalité fait ou prévoit déjà des mesures qui répondent aux problématiques que le postulat évoque.

Une commissaire souhaite avoir des éléments statistiques sur les thèmes évoqués lors de cette commission, ceci notamment pour savoir si les craintes ressenties s'avèrent justifiées ou trop fortes.

M. Etournaud souhaite conclure en expliquant que de nombreux aménagements sont faits pour le réseau piéton et sa continuité, notamment avec la création de passerelles ou encore d'ascenseurs. Il aborde ensuite la nécessité et volonté de créer et développer des espaces publics conviviaux et qu'en aucun cas le but est de créer un cœur de ville entièrement cyclable et fermé aux piétons. Il mentionne ensuite la réalisation des nouveaux aménagements dans le quartier de Pré-du-Marché et explique que ceux-ci témoignent d'une refonte forte des

Conseil communal de Lausanne

usages. Il termine en expliquant que les deux volets, piétons et cyclistes, sont étudiés et travaillés en permanence et souhaite conclure en assurant que jamais un aménagement destiné aux vélos ne se fait au détriment d'un espace dévolu aux piétons.

La discussion étant close, le renvoi du postulat à la Municipalité est mis au vote.

Conclusion de la commission :

Le postulat est pris en compte par :

Oui : 9

Non : 0

Abstention : 1

Lausanne, le 9 avril 2022

Caroline Devallonné Dinbali, rapportrice